

Annexe 10

Les **billets pré vendus expédiés par voie postale par le Vaisseau** donnent lieu à une refacturation tenant compte des frais postaux, établie comme suit en fonction du nombre de billets expédiés en lettre ou paquet recommandés avec accusé de réception :

Quantité achetée	Tarif pour envoi vers la France
De 1 à 50	5,65 €
De 51 à 100	6,90 €
De 101 à 250	8,10 €
De 251 à 500	9,30 €
De 501 à 1 000	selon devis
Au-delà de 1 000	selon devis

En conclusion, nous vous proposons d'arrêter les tarifs d'expédition des billets pré vendus expédiés par voie postale par le Vaisseau conformément à l'annexe jointe au présent rapport.